

Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

Expropriation

L'expropriation est une procédure qui permet à une personne publique (État, collectivités territoriales...) de contraindre un particulier ou une personne morale (entreprise) à céder la propriété de son bien, moyennant le paiement d'une indemnité. Cette procédure contribue notamment à la réalisation d'ouvrages publics (équipements sociaux, réseaux d'assainissement...). Dans certains cas, après l'expropriation, la personne expropriée peut bénéficier d'un droit de reprise sur le bien.

- [Procédure d'expropriation](#)
- [Restitution du bien exproprié](#)

Services en ligne

- [Portail géofoncier](#)
Outil de recherche

